

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° 93 - 392 du 26 AOUT 1993
portant nomination de Monsieur BISSILA (Martin)
en qualité de Directeur Général de l'Office National
des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 64-328 du 23 septembre 1964 portant organisation de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Congo ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article Premier : Monsieur BISSILA (Martin), inspecteur général des postes et télécommunications, est nommé directeur général de l'office national des postes et télécommunications.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur BISSILA (Martin) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le **26 AOUT 1993**.....



Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,



Général
Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le ministre de la communication,
des postes et télécommunications,
porte-parole du Gouvernement,



Albertine LIPOU-MASSALA